



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 3264

Texte de la question

M. Hubert Falco attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Tchad, où de nombreuses violations des droits de l'homme continuent d'être commises. Compte tenu des relations privilégiées existant entre la France et le Tchad, il lui demande quelles initiatives le gouvernement français entend prendre en faveur de la restauration du respect des droits de l'homme et de la démocratie dans ce pays.

Texte de la réponse

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des droits de l'homme au Tchad qui est effectivement préoccupante. Dans un passé tout récent, des exactions ont été commises par des éléments armés contre des populations civiles. Les exactions de certains membres de la garde républicaine dans le Logone oriental, au Sud du pays, en avril, le massacre de Chokoyam au début du mois d'août sont malheureusement présents dans toutes les mémoires. La France a dénoncé ces atrocités avec la plus grande fermeté. En effet, elle tient le respect des droits de l'homme pour une priorité de sa politique étrangère et ne manque donc pas de réagir chaque fois que des violations des droits de l'homme sont portées à sa connaissance. C'est pourquoi la France multiplie ses interventions auprès des responsables tchadiens pour prôner le retour à la paix au sein de la population afin que le Tchad puisse devenir un État démocratique et moderne qui se consacre à son développement.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3264

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1860

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4235